



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille douze, le 20 décembre le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Ligeux sous la présidence de Monsieur David Ulmann.

Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de conseillers présents : 26
Votants : 26
Date de convocation : 14 décembre 2012

David Ulmann, Président,

MM Dufour, Favereau, Maumont, Parmentier, Régner, Vice-Présidents,

Mme Allegret, MM Allegret, Bertin, Mme Buso, MM Guery (suppléant de M. Borderie), Bouilhac, Chalard, Mme Desrozier, MM Pasquet (suppléant de Mme Escarmant), Frechou, Fritsch, Jarnage (suppléant de M. Garcia), Ginoux, Gourgousse, Laclotte, Lafage, Mmes Basque (suppléante de M. Provain), Ribeyreix, MM Vallon (arrivée à 20h40), Vérité, Délégués communautaires.

EXCUSES: MM Bazus, Borderie, Mmes Bouriane, Dubreuil, Escarmant, M. Garcia, Mmes Grare, Grelaud, Impériale, MM Grenouilleau, Lacaze, Mme Maury, MM Naudon, Piroux, Provain, Reix, Mme Van Melle.

Secrétaire de Séance : M. Dufour

I - Installation d'un délégué titulaire et suppléant au Conseil Communautaire (12-121)

Monsieur Le Président indique aux membres du Conseil de Communauté que suite à la délibération du Conseil Municipal de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, il convient de procéder à l'installation d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de Monsieur Boileau.

Après appel à candidature et vote, Mademoiselle Buso Anne-Marie a été désignée en tant que titulaire à l'unanimité par le Conseil Municipal de la commune de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt. Monsieur Borde Alain a été désigné délégué suppléant.

Monsieur Le Président établit la liste des délégués communautaires ainsi modifiée.

- 1- Madame Bouriane Valérie
- 2- Monsieur Vérité Jacques

- 3- Monsieur Dufour Gérard
- 4- Monsieur Lafage Ghislain

- 5- Madame Marie-Josée Grare
- 6- Monsieur Ulmann David

- 7- Madame Grelaud Françoise
- 8- Monsieur Piroux Alain

9- Madame Allegret Maryse
10-Monsieur Bertin Christian

11-Monsieur Allegret Jean
12-Madame Maury Martine

13- Monsieur Bouilhac Christophe
14- Monsieur Chalard Jean-Pierre
15-Monsieur Garcia Luis Miguel
16-Madame Ribeyreix Solange
17-Monsieur Parmentier Alain
18- Monsieur Vallon Patrick

19-Madame Buso Anne-Marie
20-Monsieur Laclotte Christian
21-Monsieur Regner Jean
22-Monsieur Reix Jacques

23-Monsieur Borderie Didier
24-Madame Desrozier Marie H el ene

25-Monsieur Frechou Eric
26-Monsieur Gourgousse Ren e

27-Madame Dubreuil Gis e
28-Madame Van Melle Anne

29- Monsieur Fritsch Laurent
30-Monsieur Lacaze Roger
31-Monsieur Naudon Jean-Pierre

32-Monsieur Bazus Alain
33-Monsieur Favereau Andr e

34-Monsieur Grenouilleau Rolland
35-Mademoiselle Imp riale Laurence

36-Madame Escarmant Marie-Th er ese
37-Monsieur Ginoux Gilles
38-Monsieur Maumont Michel
39-Monsieur Provain Robert

D el egu es titulaires au Conseil Communautaire.

ET

1- Madame Bacaria Caroline
2- Monsieur Barri ere Lo ic

3- Monsieur Amiguet Patrick
4- Monsieur Boye Robert

5- Monsieur Boutemy Ga etan
6- Madame Grare Marie-Jos e

7- Monsieur Basset Jean-Michel

- 8- Monsieur Peruffo Patrick
9- Monsieur Gury Serge
10-Monsieur Rebeyrolle Jean-Jacques
11-Monsieur Demortier Jean-Michel
12-Monsieur Festal Patrick
13-Madame Benedetti Sylvie
14-Madame Deycard Françoise
15- Madame Ratié Sandrine
16- Monsieur Jarnage Gérard
17- Madame Roseau Marie-France
18- Monsieur Teyssandier Didier
19-Monsieur Borde Alain
20-Madame Château Sandrine
21-Monsieur Laborde Joël
22-Madame Philit Monique
23-Monsieur Guery Patrick
24-Monsieur Le Lay Jean-Claude
25-Moniseur Chaussier Hervé
26-Monsieur Margontier Sébastien
27-Monsieur Hospital Patrick
28-Monsieur Lafage Frédéric
29- Madame François Myrtal
30- Monsieur Lesseigne Jean
31- Monsieur Villemiane Philippe
32-Monsieur Bernède Jean-Marc
33-Madame Bertoumesque Martine
34-Madame Charrut Christiane
35-Monsieur François Michel
36-Madame Basque Christiane
37-Madame Driot Catherine
38-Madame Guionie Christelle
39-Monsieur Pasquet Christian

Délégués suppléants au Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- ✓ Approuve la liste des délégués communautaires ainsi modifiée.

II - Plan de Prévision du Risque Inondation (PPRI) (12-122)

Le Plan de Prévision du Risque Inondation « secteur Castillon La Bataille / Pujols et Pays Foyen » vient d'entrer en enquête publique, le 3 décembre 2012 pour une période courant jusqu'au 11 janvier 2013. Ce PPRI est la révision du PPRI d'origine datant de l'année 2000. Le nouveau tracé de zonage inondable et le règlement qui l'accompagne tiennent compte des observations successives de la commune de Pineuilh avant l'entrée en révision de ce PPRI et donc agréée par la collectivité.

Néanmoins la commune de Pineuilh tient à présenter deux requêtes qui lui paraissent incontournables, à savoir :

1/Au lieu-dit « Les cabanes » et plus précisément le long de la rue des Bouvreuils (côté rue Théodore Toulouse), l'ancien PPRI a permis l'implantation d'un lotissement de la « Plaine » dont certains lots se trouvaient bordés en partie arrière par la zone rouge. Ces lots, au nombre de 6, étaient constructibles dans leur partie avant, donnant sur la rue des Bouvreuils. A la lecture du zonage du nouveau PPRI, il apparaît que 3 lots soient complètement (ou quasiment) inconstructibles. Dans un ensemble déjà bâti et appuyé par l'ancien zonage, la cohérence pour la suite des constructions à venir au sein de lotissement déjà acté s'en trouve chamboulée. Ce nouveau tracé nous paraît à réétudier.

2/Au camping de la « Bastide », situé en zone rouge dans le nouveau PPRI et sans changement par rapport à l'ancien, il serait souhaitable que le terrain annexe situé face au local d'accueil du camping, puisse accueillir des campings cars dans une période allant début mai à la fin octobre. En effet, ces engins roulants peuvent être évacués très rapidement par une voie permettant une route rejoignant une zone bleue puis blanche.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ✓ Approuve les deux requêtes au PPRI ainsi présentées,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à effectuer les démarches nécessaires à la présente délibération,
- ✓ Notifie la présente délibération aux commissaires enquêteurs.

III - Aire d'accueil des Gens du Voyage : gestion déléguée (12-123)

Monsieur Le Président informe les membres du Conseil Communautaire des conditions qui l'amènent aujourd'hui à proposer une modification de la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Il invite les délégués communautaires à s'exprimer sur la gestion déléguée (sous forme de prestation de services ou autres) de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve sur le principe la mise en place d'une gestion déléguée pour l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV - Aire d'accueil des Gens du Voyage : Modification du règlement intérieur (12-124)

Monsieur Le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 24 février 2011, le règlement intérieur de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage avait été validé.

Il convient aujourd'hui de modifier ledit règlement intérieur. Monsieur Le Président donne lecture des modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le règlement modifié ainsi présenté,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de la présente délibération.

V - Priola : validation du Projet

Monsieur le Président souligne qu'une étude de faisabilité a été approuvée par le Conseil de Communauté en date du 15/11/2012 et qu'il a été habilité à poursuivre le travail.

Il informe que le service des Domaines a évalué les parcelles, par avis du 07/09/2012, de la propriété de la société JKL à hauteur de 50€ le m². Il apparaît que la surface des parcelles nécessaires à l'aménagement du projet s'élève à 2 508m².

Après négociation effectuée par M. André Favereau, Vice-Président délégué au foncier, le prix de la transaction s'établirait à 100 000 € soit 39,872€ le m².

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'acquérir les parcelles.

De plus, il indique que le service des Domaines a estimé en date du 03/08/2012 à 9 855€ le prix de la rue Michelet propriété de la commune de Sainte Foy la Grande.

Il indique que le Conseil Municipal de Sainte Foy la Grande a approuvé la cession de cette rue à la Communauté de Communes du Pays Foyen pour un montant de 9 855€.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'acquérir ladite rue à la Commune de Sainte Foy la Grande.

Après avoir présenté le plan de financement de l'opération, Monsieur le Président invite les membres du Conseil à valider le projet d'aménagement du secteur du Priola dans le cadre des compétences communautaires : Aménagement du Territoire et Développement Economique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ✓ Approuve le projet d'aménagement du secteur du Priola ainsi présenté (cf le plan ci-joint) à l'unanimité.
- ✓ Approuve l'acquisition d'une partie des parcelles (surface de 2 508m²) dénommée actuellement AR108-AR113-AR-114 localisées sur la commune de Pineuilh, propriété de la société JKL, pour un montant de 100 000€ HT, à l'unanimité.
- ✓ Approuve l'acquisition de la rue Michelet à la Commune de Sainte Foy la Grande pour un montant de 9 855€, à 16 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.
- ✓ Approuve la cession de la future voie (surface 705m²) par la commune de Pineuilh pour l'euro symbolique, à l'unanimité.
- ✓ Indique que le prix de cession des lots 1,2,3 et 4 sera de l'ordre de 70€ le m², à l'unanimité.
- ✓ Approuve le plan de financement ci-joint, à 25 voix pour et 1 voix contre.
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de la présente délibération une fois les garanties obtenues auprès des acquéreurs (caution bancaire, etc...), à l'unanimité.
- ✓ Notifie la présente délibération à tous les acteurs concernés.
- ✓ Précise que les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget Primitif 2013 lors d'une prochaine décision modificative, à l'unanimité.

VI - Décision modificative n°7- CDC (12-126)

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente la Décision Modificative N°7.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la Décision Modificative n°7 ci-après,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération,

✓Notifie ladite délibération à Madame Le Receveur Municipal.

33324 Code INSEE	CC DU PAYS FOYEN COM DE COMMUNES	DM n°7 2012
---------------------	-------------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n° 7

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739113-01 : Reversements conventionnels de fiscalité	0.00 €	4 258.00 €	0.00 €	0.00 €
D-73923-01 : Reversements sur FNGIR	0.00 €	628.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0.00 €	4 886.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 886.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	4 886.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 886.00 €	4 886.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

VII - Décision modificative n°1- Office de Tourisme (12-127)

Monsieur Jean Régner, Vice-Président délégué aux Finances, présente la Décision Modificative N°1 de l'OTSI.

Sur proposition unanime du Bureau et après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ✓ Approuve la Décision Modificative n°1 ci-après,
- ✓ Habilité Monsieur Le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération,
- ✓ Notifie ladite délibération à Madame Le Receveur Municipal.

33324 Code INSEE	CC DU PAYS FOYEN OFFICE DE TOURISME	DM n°1 2012
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n° 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6032 : Variation des stocks des autres approvisionnements	0.00 €	2 920.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	2 920.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6032 : Variation des stocks des autres approvisionnements	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 920.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 920.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	2 920.00 €	0.00 €	2 920.00 €
Total Général		2 920.00 €		2 920.00 €

VIII - ZAE la Guérenne : prix des lots (12-128)

Monsieur le Président précise au Conseil de Communauté qu'il convient de modifier le prix des lots non vendus situés ZAE La Guérenne.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 11 juin 2009, les Services des Domaines avaient évalué le prix des parcelles à 20 € le m².

Monsieur Le Président indique qu'après cession de 3 lots, des nouveaux prix de vente à hauteur de 15 € le m² pour les lots 1 et 9, et 14 € le m² pour les lots 2,3,5 et 6 peuvent être fixés pour équilibrer financièrement l'opération.

Monsieur Le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de retenir ces nouveaux prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

✓ Fixe le prix des lots non vendus à hauteur de 15 € le m² pour les lots 1 et 9, et 14 € le m² pour les lots 2,3,5 et 6.

✓ Autorise le Président à signer tous documents afférents à la vente desdites parcelles.

IX - Etude de préfiguration d'un Centre Social (12-129)

Monsieur le Président indique que les services de la CAF ont présenté lors d'un précédent conseil de communauté le dispositif Centre Social. Monsieur le Président indique que l'étude de préfiguration sera réalisée en interne par du personnel communautaire. La CAF prend en charge 40% du coût de l'agent missionné pour réaliser l'étude et le Conseil général de la Gironde soutien cette démarche à hauteur de 15000 €. Monsieur le Président invite les membres du conseil à s'exprimer sur le lancement de ladite étude dès le 01.01.2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

✓ Approuve le lancement de l'étude de préfiguration d'un centre social en Pays Foyen,

- ✓ Sollicite le concours financier de la CAF et du Conseil Général de la Gironde,
- ✓ Notifie la présente délibération aux partenaires concernés par ladite étude,
- ✓ Habilité David Ulmann, Président, à engager toute démarche relative à cette affaire.
- ✓ S'exprimera à l'issue de l'étude de préfiguration sur la constitution ou non d'un centre social.

Fait et affiché au Siège
de la Communauté de Communes du Pays Foyen,
Le 17 janvier 2013



David Ulmann
Président